

QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019
4EME SESSION ORDINAIRE DE 2019
19 È 20 DI DICEMBRE DI U 2019
19 ET 20 DECEMBRE 2019

2019/E4/120

**REPONSE DE MONSIEUR JEAN CHRISTOPHE ANGELINI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME COGNETTI TURCHINI
AU NOM DU GROUPE «ANDÀ PER DUMANE»**

OBJET : Politique sur le handicap en Corse.

Merci Monsieur le Président,
Madame la Conseillère, ma chère Cathy,

Concernant donc ce sujet, délicat, et auquel le Conseil exécutif et la majorité en général s'attachent particulièrement, je veux vous dire ici que nous sommes effectivement sensibles à ces dossiers en général, ainsi bien sûr qu'à chacun des cas et des situations humaines qu'ils recouvrent. Et nous avons effectivement été rendus attentifs au dossier de Monsieur Pietri dont la famille a un engagement connu dans le domaine de l'autisme et de sa prise en compte par les autorités publiques et, singulièrement, par la Collectivité de Corse, même s'il n'est pas, comme vous le savez, dans le cœur de nos compétences, malheureusement.

Je veux vous renvoyer également, pour partie au moins, aux propos à la fois précis et circonstanciés de la conseillère exécutive en charge de ces questions, Lauda Guidicelli lors de la dernière session, qui a eu l'occasion notamment sur deux ou trois sujets que vous avez pu aborder, de répondre et d'argumenter de manière, encore une fois, très développée.

Continuer enfin, en vous disant, pour ce qui regarde plus particulièrement l'ADEC et les mesures de soutien auxquelles vous avez fait clairement référence, que si certaines mesures ont pu être supprimées et non remplacées en tant que telles, elles ont été, dans leur esprit, et même pour une large part, dans leur lettre dirons-nous, globalisées et remises en perspective à travers des plans plus globaux que je voudrais très brièvement vous citer.

Les plans de cohésion économique, sociale et solidaire -Corse'Eco-Solidaire et Corse'Eco-Solidaire 2- respectivement approuvés par l'Assemblée de Corse en 2011 et en 2014, comportaient effectivement des mesures d'aides : Contrat Emploi Tremplin Handicap, puis Contrat Corse Handicap, qui ont été spécifiquement dédiées au retour à l'emploi des personnes handicapées.

Leur objectif, vous l'avez rappelé, je n'y reviens pas.

Mon souhait a été donc de rationaliser et de simplifier plus fortement les dispositifs et mesures d'aides pour une meilleure lisibilité ainsi que pour un accès facilité aux fonds publics, sans renoncer pour autant à l'objectif de première importance que vous appelez de vos vœux et auquel nous souscrivons. Objectif dûment inscrit dans les orientations de mise en œuvre du SRDE2I approuvé en 2016.

Nous l'avons très brièvement focalisé sur trois polarités :

- SVILUPPU SUCIALE E SULIDARITA,
- U PATTU IMPIEGU,
- IMPRESA SI.

Notre Assemblée, votre Assemblée a approuvé, en 2017, le dispositif Corse'Eco-Solidaire 2 tel qu'adapté et donc u «Sviluppu Suciiale è Sulidariu » nouvellement mis en œuvre

Il est vrai que nous procédons de manière plus systématique par le biais de l'appel à projet et non plus par l'application mécanique d'un certain nombre de mesures d'aides et je dois à la vérité de reconnaître que le présent appel à projet n'a pas suscité de questions particulières du handicap, ni d'engouement particulier. Nous en prenons acte et le relançons dès le mois de janvier ou de février, de manière collégiale.

Sur les mesures d'aides à l'emploi, le bureau de l'ADEC, pas plus tard qu'avant-hier, et sous le contrôle des conseillers qui étaient présents, a pu individualiser un montant de près de 30 000 €, 26 350 € exactement, pour le recrutement en CDI de 4 personnes bénéficiant d'une reconnaissance «travailleurs handicapés». De ce point de vue-là, on est donc dans un accompagnement qui lui, bien que global, et non adapté comme il pouvait l'être par le passé, n'en est pas moins efficace et continue de produire ses effets.

Idem pour ce qui est du dispositif IMPRESA SI, où l'on a, dans le cadre de l'investissement de soutien à l'entreprise, un certain nombre de résultats aussi, avec, je le rappelle, une bonification de 20 points au maximum d'intensité d'une aide, ce qui permettrait à des publics handicapés d'être bénéficiaires d'un taux d'interventions pouvant aller jusqu'à 50%.

Donc, vous voyez bien que nous voulons continuer dans cette direction, que nous avons, sous le chapitre de l'aide à l'emploi, un certain nombre de points qui demeurent positifs, que sur la voie de l'appel à projet nous devons peut-être, par davantage d'informations et de publicité, obtenir davantage de retombées et, je l'espère, d'effets positifs.

Concernant enfin l'entreprise au sens des publics handicapés, les mesures, elles, continuent de produire un certain nombre d'effets, mais je vous invite, Madame la Conseillère, dans les plus brefs délais, à ce que l'on en parle de manière un peu plus précise et à ce que l'ADEC vous communique, y compris en matières d'observations de la Corsica Statistica, les évolutions les plus récentes.

Je vous remercie.